

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 07 JUILLET 2022

Date de convocation du Conseil : 01 juillet 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 12 juillet 2022

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, M. MERCADER, Mme NABETH, M. SCHROLL, Mme PENARD, Adjoints, M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme PERRIN, Mme COCCO, M. VIZADES, Mme DELEUZE, M. BONET, Mme BATISTA, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. PASQUIER, M. ABRIAL, Conseillers

Excusés : Mme CLAMARON (procuration à Mme ZARTARIAN), Mme LEBLANC (procuration à Mme MOULIN), M. RABEHI (procuration à M. DA SILVA DIAS), Mme ASTIER (procuration à Mme PENARD), M. BOURGEAY (procuration à M. SCHROLL), M. WANTERSTEN (procuration à M. ALLOIN), M. DESVERGNES (procuration à Mme CREDOZ)

Absents : M. NAAMANE

=====

Objet : Modification du nombre de membres composant les Commissions municipales

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-22,

VU la délibération n° 20.06.10.01 du Conseil municipal en date du 10 juin 2020 créant les Commissions municipales,

VU l'adhésion de Monsieur Franck PASQUIER au Parti « Horizons Décines », réceptionnée par les services de la mairie le 29 juin 2022,

CONSIDERANT qu'il existe cinq Commissions municipales composées chacune de 11 membres, à savoir 1 président (Madame le Maire), 7 membres du Parti « Décines-Charpieu

c'est vous », 1 membre de la coalition « Décines Autrement – Verte et Humaine », 1 membre du Parti « En mode Décines-Charpieu » et 1 membre du Parti « Rassemblement pour Décines »,

CONSIDERANT que la composition des différentes Commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'Assemblée communale,

CONSIDERANT toutefois que Monsieur Franck PASQUIER adhère désormais au Parti politique dénommé « Horizons Décines » et ne siège plus sous l'étiquette politique « En Mode Décines-Charpieu »,

CONSIDERANT qu'il convient dès lors de modifier le nombre de conseillers dans chaque Commission municipale, en fixant leur nombre à 12, afin de respecter la représentation proportionnelle de l'expression pluraliste des élus au sein du Conseil municipal :

- 1 président (de droit, Madame le Maire)
- 7 membres du Parti « Décines-Charpieu c'est vous »
- 1 membre de la coalition « Décines Autrement – Verte et Humaine »
- 1 membre du Parti « En mode Décines-Charpieu »
- 1 membre du Parti « Rassemblement pour Décines »
- 1 membre du Parti « Horizons Décines »

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **RAPPELER** qu'il existe cinq Commissions municipales :
 - La Commission Affaires générales,
 - La Commission Développement durable,
 - La Commission Attractivité et développement économique,
 - La Commission Développement générationnel et intergénérationnel,
 - La Commission Développement actif et dynamique,
- **FIXER** à 12 le nombre de membres pour chacune des Commissions municipales, en respectant la représentation proportionnelle du Conseil municipal, soit :
 - 1 président (de droit, Madame le Maire)
 - 7 membres du Parti « Décines c'est vous »
 - 1 membre de la coalition « Décines Autrement – Verte et Humaine »
 - 1 membre du Parti « En mode Décines-Charpieu »

- 1 membre du Parti « Rassemblement pour Décines »
- 1 membre du Parti « Horizons Décines »
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur AMOROS à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	34 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON (par procuration), M. MERCADER, Mme NABETH, M. SCHROLL, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC (par procuration), M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme PERRIN, M. RABEHI (par procuration), Mme COCCO, M. VIZADES, Mme DELEUZE, M. BONET, Mme ASTIER (par procuration), M. BOURGEAY (par procuration), Mme BATISTA, M. WANTERSTEN (par procuration), M. DESVERGNES (par procuration), Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. PASQUIER, M. ABRIAL
CONTRE	
ABSTENTION	

.....
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.



Madame le Maire,

L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

